

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier de Béziers

2 rue Valentin Haüy BP 740 34525 BEZIERS

Libellé de la consultation*: Mission de coordination SSI

Remplacement de l'ECS et CMSI - Site Perréal

N° de la consultation* : 2018/009 Date de mise en ligne : 17 mai 2018

* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier : M : Bruno OBLE

Tél : 04.67.35.79.92 – bruno.oble@ch-beziers.fr

Cahier des charges : - Joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres : - Cf. règlement de consultation

- CDPGF

<u>Critères de choix</u>: - Cf. règlement de la consultation

Date limite de remise des offres 28/05/2018 à 14h30

Adresse d'envoi des propositions

CENTRE HOSPITALIER
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
A l'attention de Bruno OBLE
2 Rue Valentin Haüy – B.P. 740
34525 BEZIERS Cedex



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(C.C.T.P.)

Maître d'ouvrage: CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

2, rueValentin Haüy BP 740 34 525 BEZIERS CEDEX

REMPLACEMENT DE L'ECS et du CMSI – SITE PERREAL

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - COORDINATION S.S.I

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES SOMMAIRE

Article 1 Description de l'ouvrage

Article 2 Interventions du coordonnateur

Article 1 – Description de l'ouvrage

Le Site Perreal – Boulevard Perreal – 34 500 Béziers (propriété du Centre Hospitalier de Béziers - CHB) est composé de plusieurs établissements au sens de la réglementation pour la lutte contre les risques d'incendie dans les ERP.

La présente opération concerne un seul de ces établissements : la couronne historique dite « Perreal » ; établissement de type $U-3^{\grave{e}me}$ catégorie.

La dernière visite de la commission de sécurité s'est déroulée le 29/11/2016 et a conclu à un avis favorable à la poursuite d'exploitation.

Le SMSI de cet établissement comprend notamment un Equipement de Contrôle et de Signalisation (E.C.S) de marque ATSE – Type ACTIVA 1000 et un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (C.M.S.I) de marque ATSE – Type ACTIVACOM.

Ces 2 équipements dont la commercialisation a pris fin en 2001, ne présentent plus les caractéristiques suffisantes pour assurer une maintenance pérenne et la continuité de fonctionnement exigée pour ce type d'établissement.

Aussi le CHB doit remplacer ces 2 équipements dans le cadre de son programme pluriannuel de maintenance de ses installations techniques sensibles.

Article 2 - Interventions du coordonnateur S.S.I

Le coordonnateur S.S.I aura à sa charge les missions suivantes :

Phase 1 – Choix technico-règlementaires

Cette phase préliminaire consiste à

- Analyser l'ensemble des données existantes: dossiers SSI, rapports triennaux de contrôle technique, rapports d'intervention de l'entreprise assurant la maintenance du SSI, pv de commissions de sécurité, installations ...
- Définir, en concertation avec le contrôleur technique et le maître d'ouvrage, la nature et les limites des éventuelles modifications à apporter sur les installations afin de respecter au mieux la règlementation applicable dans le cadre d'une opération de maintenance.
- Participer avec le maître d'ouvrage et le contrôleur technique à la réunion de restitution des choix opérés auprès du préventionniste du SDIS34 avant le dépôt du dossier d'autorisation d'urbanisme.

- Etablir les documents techniques nécessaires au dépôt de l'autorisation d'urbanisme ad hoc. (limités à la mission normative CSSI soit CCF)

Phase 2 – Conformité des nouvelles installations

- Vérifier et valider la conformité et l'associativité des matériels proposés par l'entreprise.

Phase 3 – Essais – réception

- Valider les programmations d'essais proposés par l'entreprise, les essais coordonnés étant réalisés avec l'entreprise concernée sous sa direction et en sa présence,
- Etablir, à la fin des essais coordonnés, un procès-verbal de réception du SSI attestant du bon fonctionnement de chacun des systèmes et de leur corrélation.
- Collecter auprès de l'entreprise concernée, l'ensemble des documents constituant le dossier d'identité SSI et les intégrer dans le dossier unique d'identité du S.S.I pour mise à jour.
- Assister à la visite éventuelle de la Commission de Sécurité. Durant cette visite, il dirigera et cordonnera les essais demandés par la Commission. Apporter toutes explications à cette dernière concernant le SSI.

Lu et accepté, Le coordonateur SSI (Date, cachet, signature)



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage C.S.S.I relative au remplacement de l'ECS et du CMSI du site Perreal

| Cadre réservé à l'acheteur | | |
|----------------------------|--|--|
| CONTRAT N° | | |
| NOTIFIE LE | | |

Centre Hospitalier de Béziers

2 rue Valentin Hauy BP 740 34525 BEZIERS

Tél: 0467357884

SOMMAIRE

| 1 - Identification de l'acheteur | 3 |
|---|------|
| 2 - Identification du co-contractant | 3 |
| 3 - Dispositions générales | 4 |
| 3.1 - Objet | 4 |
| 3.2 - Mode de passation | 4 |
| 3.3 - Forme de contrat | |
| 4 - Prix | 4 |
| 5 - Durée et Délais d'exécution | |
| 6 - Paiement | |
| 7 - Signature | 5 |
| ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4) | 8 |
| ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES | |
| PRESTATIONS | . 14 |
| | |

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Centre Hospitalier de Béziers

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Marie-Agnès ULRICH

Ordonnateur : Marie-Agnès ULRICH

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Béziers,

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

| Le signataire (Candidat individuel), |
|---|
| MAgissant en qualité de |
| m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ; |
| Nom commercial et dénomination sociale |
| Adresse |
| Adresse électronique Numéro de téléphone |
| engage la société sur la base de son offre ; |
| Nom commercial et dénomination sociale |
| Adresse |
| Adresse électronique |
| Le mandataire (Candidat groupé), |
| MAgissant en qualité de |
| désigné mandataire : |
| du groupement solidaire |
| solidaire du groupement conjoint |
| non solidaire du groupement conjoint |
| Nom commercial et dénomination sociale |
| Adresse |

Consultation n°: 18006 Page 3 sur 14

| Adresse électronique | |
|--|------------------------------------|
| S'engage, au nom des membres du groupement 1, sur la base de l'offre du groupement | , |
| à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ; | |
| L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la cor | dans un délai de 90 nsultation. |
| 3 - Dispositions générales | |
| 3.1 - Objet Le présent Acte d'Engagement concerne : Mission de C.S.S.I relative au remplacement du TSI et du CMSI du Site Perreal | |
| 3.2 - Mode de passation La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux de 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. | ispositions de l'article |
| 3.3 - Forme de contrat Il s'agit d'un marché ordinaire. | |
| 4 - Prix | |
| Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant : | |
| pour la solution de base : | |
| Montant HT : | Euros Euros Euros |
| 5 - Durée et Délais d'exécution La durée prévisionnelle est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e). | |
| 6 - Paiement | |
| Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des p porter le montant au crédit du ou des comptes suivants : | restations en faisant |
| Ouvert au nom de : pour les prestations suivantes : | |

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

| Ouvert au nom de : pour les prestations suivantes : Domiciliation : | ichet : | N° de compte : | | - |
|--|-----------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| En cas de groupement, le paier | nent est effe | ctué sur ¹ : | | |
| un compte unique ouvert a | au nom du m | andataire ; | | |
| les comptes de chacun de présent document. | es membres | du groupement suiv | ant les répartitions ind | diquées en annexe du |
| Nota :Si aucune case n'est coo que seules les dispositions du C | | | ochées, le pouvoir adj | udicateur considérera |
| 7 - Signature | | | | |
| ENGAGEMENT DU CANDIDA | <u>I</u> | | | |
| J'affirme (nous affirmons) sous société(s) pour laquelle (lesqui interdictions découlant des artic | ielles) j'inter | viens (nous interven | ons) ne tombe(nt) p | as sous le coup des |
| Fait en un seul original | Α | | | |
| | | | | |
| Signature du | candidat, du | ı mandataire ou des ı | membres du groupem | ent |
| | | | | |
| | | | | , w |
| | | | | |
| ACCEPTATION DE L'OFFRE I | PAR LE POL | JVOIR ADJUDICATE | EUR | |
| Le montant global de l'offre acce | eptée par le | pouvoir adjudicateur | est porté à : | |
| Montant HT | : | | | Euros |
| Montant TTC | | | | Euros |
| TVA (taux de%) Soit en toutes lettres | | | | Euros |
| Contentioutes lettres | * | | | |
| La mala sala sala sala sasa di | | | | |
| La présente offre est acceptée | Α | | | |
| Sig | | présentant du pouvo | | |
| null | mature du re | presentant du pouvo | ir adjudicateur. | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

| L'offre est complétée par les éléments suivants : |
|---|
| - Annexes jointes au présent Acte d'Engagement : |
| - Autres documents joints au présent Acte d'Engagement et non considérés comme annexes : |
| |
| NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat) |
| En cas de remise contre récépissé : Le titulaire signera la formule ci-dessous : « Reçu à titre de notification une copie du présent contrat » A |
| Le |
| Signature ¹ |
| En cas d'envoi en LR AR : Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de contrat) |
| NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES |
| Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de : La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : |
| |

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du

.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

à (indiquer en

chiffres et

(1) Date et signature originales

paiement direct, est évaluée

| et devant être exécutée par : |
|-------------------------------|
| A Le Signature ¹ |

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre - en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 - soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Centre Hospitalier de Béziers Direction des Services Techniques 2 rue Valentin Hauy BP 740 34525 BEZIERS

Tél: 0467357434

Courriel: dst@ch-beziers.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou à l'article 117 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité (nantissements ou cessions de créances): (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Marie-Agnès ULRICH

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. <u>Toutefois, en cas d'allotissement, identifier</u> également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

18006 - Mission de C.S.S.I relative à la restructuration du plateau des consultations externes et du hall d'accueil

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

| La p | resente declaration de sous-traitance constitue : |
|-------------|---|
| (Cod | cher la case correspondante.) |
| | un document annexé à l'offre du soumissionnaire |
| | un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché) |

| un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du |
|--|
| D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public |
| Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : |
| Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : |
| En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement : |
| E - Identification du sous-traitant |
| Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET : |
| Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : |
| Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises : |
| Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.) |
| Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 115 du code des marchés publics) : (Cocher la case correspondante.) OUI |
| NON |
| Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : |
| |

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un

centre de formalité des entreprises :

Page 9 sur 14

| de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous- traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.) |
|---|
| Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ? : |
| OUI |
| NON |
| Pour les marchés publics de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché public concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (2ème alinéa de l'Art. 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité), le sous-traitant est-il lié au titulaire ? |
| OUI |
| NON |
| F - Nature et prix des prestations sous-traitées |
| (Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance) Nature des prestations sous-traitées : |
| Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées : |
| Montant des prestations sous-traitées : |
| Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée <i>infra</i> , constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant. |
| a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous : Taux de la TVA : Montant HT : Montant TTC : |
| b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts : Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) Montant hors TVA : |
| Modalités de variation des prix : |
| Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC sauf certains marchés passés par les services de la défense : article 135 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou article 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) : (Cocher la case correspondante.) |

NON

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité

G - Conditions de paiement

| • |
|--|
| Compte à créditer : (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.) |
| Nom de l'établissement bancaire : |
| Numéro de compte : |
| Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : (Cocher la case correspondante.) OUI |
| NON |
| H - Capacités du sous-traitant |
| (Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité, ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.) |
| H1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques : |
| |
| |
| |
| |
| H2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) : |
| - Adresse internet : |
| - Renseignements nécessaires pour y accéder : |
| I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des interdictions de soumissionner |
| I1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur : a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (*); b) au surplus, dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. |
| Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante : |

- (*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.
- **l2 Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : (Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du soustraitant

(Nota: Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du soustraitant)

| Д | . Ie |
|-----|------|
| / \ | . 10 |
| | |

| Le sous-traitant (personne identifiée rubrique E du DC4) | |
|---|-----|
| Ale | |
| Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée se conditions de paiement. A | 98 |
| L - Notification de l'acte spécial au titulaire | |
| (Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, de être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.) En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception : (Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.) | oit |
| En cas de remise contre récépissé : Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial : | |
| Ale | |

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

| Désignation de l'entreprise Prestations concernées Montant HT TVA Montant TTC |
|---|
| |

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - CSSI REMPLACEMENT DE L'ECS ET DU CMSI - SITE PERREAL

| <u>.</u> |
|------------------------------------|
| פ |
| ٠. |
| 2 |
| = |
| prix global forfaitaire (C.D.P.G.F |
| ≝ |
| lobal |
| 60 |
| pr. |
| ᄝ |
| décomposition du prix global |
| lécol |
| le o |
| rec |
| Cadre de c |
| |

| | | | | | Décomposition des temps (en jours) | posit | ion des | temp | s (en jo | nrs) | | | |
|--|-----------|---------------|--------|---------------|------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|-----------------------------|------|--------------|-------|--------------|
| Phases de mission | Prix € HT | Intervenant 1 | nant 1 | Intervenant 2 | nant 2 | Intervenant 3 | nant 3 | Intervenant 4 | iant 4 | T | Total Equipe | | Observations |
| | | S | HS | S | HS | S | HS | s | HS | s | HS | Total | |
| Phase 1 - Choix technico-règlementaires | | | | | | | THE REAL PROPERTY. | | No. of Lot, House, St. Lot, | | | | |
| 1.1 Analyse données existantes | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| 1.2 Définition limites interventions | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| 1.3 Restitution au préventionniste | | | | | | | | | ENCE | 0 | 0 | 0 | |
| 1.4 Pièces techniques A.T | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| Total Phase 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Phase 2 - Conformité nouvelles installations | ons | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 Validation conf. & associativité | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| Total phase 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Phase 3 - Essais - Réception | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 Essais & réception | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| 3.2 Mise à jour dossier SSI | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| 3.3 Visite commission sécurité | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | |
| Total phase 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |

NB : les cellules colorées ne doivent pas être modifiées par le candidat.

TOTAL GENERAL

<u>Légende</u> : S : Sur site HS : Hors site

0

0



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage - C.S.S.I relative au remplacement de l'ECS et du CMSI du site Perreal

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 28 mai 2018 à 14:00

Centre Hospitalier de Béziers

2 rue Valentin Hauy BP 740 34525 BEZIERS

Tél: 0467357884

SOMMAIRE

| 1 - Objet et étendue de la consultation | . 3 |
|--|-----|
| 1.1 - Objet | . 3 |
| 1.2 - Mode de passation | |
| 1.3 - Type et forme de contrat | |
| 1.4 - Décomposition de la consultation | |
| 2 - Conditions de la consultation | |
| 2.1 - Délai de validité des offres | |
| 2.2 - Forme juridique du groupement | . 3 |
| 2.3 - Variantes | |
| 3 - Conditions relatives au contrat | |
| 3.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement | . 3 |
| 4 - Contenu du dossier de consultation | |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres | . 4 |
| 5.1 - Documents à produire | . 4 |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis | . 5 |
| 6.1 - Transmission sous support papier | . 5 |
| 6.2 - Transmission électronique | . 6 |
| 7 - Examen des candidatures et des offres | . 7 |
| 7.1 - Sélection des candidatures | . 7 |
| 7.2 - Attribution des marchés | |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation | . 7 |
| 8 - Renseignements complémentaires | . 7 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact | . 7 |
| 8.2 - Procédures de recours | . 7 |

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage - C.S.S.I relative au remplacement du TSI et du CMSI - Site Perreal

Lieu(x) d'exécution : Centre Hospitalier de Béziers - site de montimaran 34500 BEZIERS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Mission globale, aucune prestation distincte ne peut être identifiée.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Nécessaire d'avoir une solidarité du mandataire pour La bonne exécution des prestations : représentation et coordination de l'ensemble des prestations des membres du groupement

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Autofinancement, T2A, Plan pluriannuel d'investissement, emprunt

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Niveau | Signature |
|---|--------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Niveau | Signature |
|---|--------|-----------|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | | Non |

| Libellés | Niveau | Signature |
|---|--------|-----------|
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | | Non |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés | Signature |
|--|-----------|
| Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie avec respect de la norme NFS 61-932 | Non |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|--|-----------|
| Un Relevé d'Identité Bancaire à joindre à l'Acte d'Engagement | Non |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Un mémoire technique comprenant: . Une note technique précisant pour chaque phase: la méthodologie et des exemples de documents de rendus Le C.V de l'intervenant désignés pour l'exécution de cette mission | Non |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Mission de C.S.S.I relative au remplacement du TSI et du CMSI – Site Perreal NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS **Direction des Services Techniques** 2 rue Valentin Haüy BP 740 34525 BEZIERS

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) est autorisée. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS **Direction des Services Techniques** 2 rue Valentin Haüy BP 740 34525 BEZIERS

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.lsti-certification.fr/) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique | 60.0 % |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

A l'issue d'une première analyse des offres, l'acheteur se réserve le droit de négocier avec les trois candidats arrivés aux trois premières places.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à bruno.oble@chbeziers.fr

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges Boulevard Paul Peytal

Page 8 sur 8

13282 MARSEILLE